



Syndicat National des Écoles

Le syndicat du 1^{er} degré

sne-csen.net

Pour une réelle absence de différence public - privé

Paris, le 18/11/2024

Madame la Ministre de l'Éducation nationale,

Ce dimanche 17, vous avez indiqué ne pas voir pourquoi s'opposer à l'alignement du délai de carence entre le privé et le public. Voilà pourquoi c'est indispensable :

Parce que notre ministère, l'un des employeurs les plus importants d'Europe, ne prévoit aucune mesure de prise en charge de ce délai, contrairement à ce qui existe dans 2/3 des grandes entreprises du privé via les caisses de prévoyance.

Parce que les enseignants n'ont aucun suivi par la médecine du travail, contrairement au privé et à une partie de la fonction publique.

Parce qu'en ne soutenant pas l'engagement des enseignants vous contribuez à détériorer le peu d'attractivité qui reste encore attaché à notre profession.

Parce que cette mesure punitive vise un objectif déjà atteint par les enseignants.

Vous avez raison sur un point : le chantier des conditions de travail est à ouvrir d'urgence. Nous sommes prêts à y travailler avec vous.

Le SNE espère que vous comprenez maintenant les raisons de la colère de nos collègues et que vos propos sur les conditions de travail seront suivis d'effets concrets.

Je vous adresse, Madame la Ministre de l'Éducation nationale, mes plus respectueuses salutations,

Philippe Ratinet

Président du SNE